VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante

A L'ENCHERE PUBLIQUE,

—DE—

Propriétés dans le Second et Troisième District et la Paroisse St-Bernard,

Des plus Désirables, Rémunératives et Eligibles.

Encoignure BIENVILLE et DAUPHINE, occupé par D. MERCIER'S SONS, LA GRANDE MAISON si favorable comme de modes et de toiture en affaires.

No 311 rue DAUPHINE, touchant à la précédente propriété. Elégante Bâtisse à trois étages en briques.

Coin BIENVILLE et DAUPHINE (ilet borné par Bourbon et Conti), occupé par Rapho et autres, comme Café de premier ordre, Boucherie et Restaurant.

COIN BIENVILLE et DAUPHINE (ilet borné par Donane et Bourgogne), occupé comme salle de billard et salon.

COIN ST LOUIS ET DAUPHINE, élégante résidence et magasin en briques à trois étages.

No 1033 DAUPHINE, entre Ursulines et St Philippe. élégante résidence en briques à deux étages avec attique.

COIN CHARTRES ET CONTI, magasin imposant à quatre étages en briques.

COIN BAYOU ROAD et ST CLAUDE, vis-à-vis l'Eglise St Augustin, bâtisse en briques à un étage.

BAYOU ROAD, entre St Claude et Remparts, bâtisse en briques à un étage.

Nos 1124 et 1126 RUE ST CLAUDE, entre Ursulines et Bayou Road, vis-à-vis l'Eglise St Augustin, élégante maison à deux corps de logis.

COLUMBUS, entre Roman et Prieur. Joli Cottage.

1612-1614 Orléans et St. Pierre, entre Claiborne et Robertson. Résidence à un étage.

PAROISSE St. BERNARD

UN ARPENT DE TERRE face au fleuve Mississipi, sur 80 arpents de profondeur.

J. A. MERCIER

vs

Wm J. MERCIER & AL.

No 61,528—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 16 mai 1900, à midi, à sera vendu à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 2 avril 1900 en cour en pleine séance, et signé en cour en pleine séance le 9 avril 1900 par l'Honorable George H. Théard, juge, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

SECOND DISTRICT.

1° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 93, borné par les rues Dauphine, Bienville, Donane et Bourgogne, mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur et face sur la rue Bienville de 85 pieds 3 pouces et une ligne et 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de large à l'arrière.

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage, ayant une grande pièce comme Café et 5 chambres, une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises ayant 4 chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourgogne et Conti, lequel lot mesure 38 pieds 6 pouces de face sur la rue Bienville sur 82 pieds 5 pouces de profondeur et de face sur la rue Dauphine.

Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse en briques couverte en ardoises, occupée par D. MERCIER'S SONS. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901 à $103 par mois avec le privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

3° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourgogne et Conti, mesurant 71 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 82 pieds 5 pouces. Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse à deux étages, en briques, couverte en ardoises, occupée par D MERCIER'S SONS. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901, à $72 par mois, avec privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

4° Un ce tain lot de terre dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Conti et Bienville, mesurant 22 pieds de face à la rue Dauphine, 114 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro 2, 110 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur de l'autre côté, vers la rue Bienville, à laquelle profondeur il se contracte à angle droit 7 pieds 2 pouces, puis en arrière sur un angle droit 3 pieds 11 pouces, et 15 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne au fond, et le lot numéro 4, qui se trouve en arrière de la propriété précédemment décrite, et ont mesure 18 pieds 11 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur la ligne à l'arrière qui le sépare desdits lots numéros 1 et 2, courant en arrière 92 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur chaque côté de la ligne, et a 19 pieds 2 lignes de largeur sur l'extrême ligne du fond, et l'usage d'une allée en entrée ouvrant sur la rue Dauphine, où elle a une facade de 4 pieds 6 pouces; de là allant au fond des lots Nos 2 et 3, où elle court à angle droit vers la rue Bienville à la ligne dudit lot No 4, ayant une largeur de 10 pieds 1 pouce.

Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse à trois étages, en briques, couverte en ardoises, retirée de la rue, ayant jolie grille en fer, le rez de-chaussée occupé par D. MERCIER'S SONS comme Bureau et les étages supérieurs ayant 12 chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901 à $25 par mois, avec privilège de renouvelement pour une autre année aux mêmes termes.

5° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 69 borné par les rues Bienville, Bourbon, Dauphine et Conti, formant l'encoignure des rues Bienville et Dauphine et mesurant 64 pieds 9 pouces et 2 lignes de face sur la rue Dauphine et 50 pieds de face et profondeur sur la rue Bienville.

Les améliorations comprennent trois bâtisses à un étage, couvertes en ardoises, occupées comme Café Marché, Restaurant etc., waterworks, lieux d'aisance etc. Cette propriété est louée à bail, jusqu'au 30 septembre 1900, à $50 par mois, avec le privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet numéro 29, borné par les rues Chartres, Conti, Decatur et Bienville, mesurant 53 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Conti sur 128 pieds 2 pouces de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Decatur et 58 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue de Chartres, à laquelle distance ledit lot diminue en largeur 32 pieds 8 pouces et une ligne parallèle avec la rue Conti et court avec cette largeur diminuée à une profondeur de 69 pieds 4 pouces et 2 lignes de manière à ce que ledit lot mesure 20 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond.

Les améliorations comprennent l'imposant et substantiellement construit magasin à quatre étages couvert en ardoises, formant l'encoignure des rues Conti et Chartres.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1901 à $65 par mois.

7° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 70, borné par les rues St. Louis, Conti, Bourbon et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 53 pieds 3 1/2 pouces de profondeur et de face à la rue St. Louis.

Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques à trois étages, couverte en ardoises et contenant au coin, un grand magasin et 3 chambres face à la rue St-Louis au rez-de-chaussée et 6 chambres sur chaque du second et troisième étages, lieux d'aisance waterworks, etc.

8° Deux lots de terre qui se touchent dans l'ilet No 194, borné par les rues Claiborne, Robertson St-Pierre et Orléans, et mesurant chacun 26 pieds de face à chacune des rues St-Pierre et Orléans, sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, portant les Nos 1612 et 1614 rue Orléans, et contenant un rez-de-chaussée, 7 chambres et chambre dans la mansarde aussi une bâtisse à deux étages dans le fond, couverte en ardoises, ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Les écuries et hangars qui se trouvent sur la propriété ne sont pas inclus dans la vente.

9° Un certain lot de terre situé dans l'ilet

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

No 84, borné par les rues St Philippe, Dauphine, Bourgogne et Ursulines, mesurant 34 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une belle résidence en briques à deux étages, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, antichambre et une galerie fermée au rez-de-chaussée, 5 chambres et galerie fermée au second, 1 chambre et 3 cabinets dans la mansarde; aussi, une bâtisse à deux étages en briques, couverte en ardoises, attenant à la maison principale avec 3 chambres, dépense et chambre à charbon au rez-de-chaussée et 4 chambres au second étage, galeries et cabinets à chaque étage, cour en pierres plates et en briques, waterworks, citerne double, hangar, etc. Louée $35 par mois.

10° Un certain lot de terre dans l'ilet No 111, borné par les rues Nord Remparts, St-Claude, Bayou Road et Ursulines, formant le coin des rues Bayou Road et St-Claude et mesurant 42 pieds 6 pouces de face à la rue Bayou Road, 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Claude, et 82 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Remparts, et 36 pieds 11 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, couverte en ardoises, ayant 7 chambres, une bâtisse à deux étages à l'arrière, couverte en ardoises, ayant 6 chambres, etc.

11° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 111 borné par les rues Hôpital, St-Claude, Nord Remparts et Ursulines, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Hôpital sur une profondeur de 82 pieds 7 pouces sur une ligne et 80 pieds 7 pouces sur la ligne vers la rue Nord Remparts sur une largeur dans le fond de 31 pieds 11 pouces.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques couverte en ardoises ayant 6 chambres, lieux d'aisance, etc.

12° Un certain lot de terre dans l'ilet numéro 111, borné par les rues Hôpital, St-Claude, Ursulines et Nord Remparts, ledit lot mesure 29 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Claude sur une profondeur de 66 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue des Ursulines, 68 pieds 10 pouces sur la ligne du côté de la rue Hôpital et 30 pieds 4 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un élégant cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises, ayant 8 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc

13° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 111, borné par les rues St. Claude, Hôpital, Ursulines et Nord Remparts, ledit lot mesure 30 pieds un pouce et 4 lignes de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 66 pieds 7 pouces sur la ligne vers la rue de l'Hôpital et 32 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue des Ursulines, auquel pouce il prend une direction vers large de l'Hôpital 3 pieds à angle droit, puis à angle droit jusqu'au fond 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur une largeur dans le fond de 31 pieds.

Les améliorations comprennent un élégant cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises, ayant 8 chambres, citerne, lieux d'aisances, etc.

TROISIEME DISTRICT.

14° Un certain lot de terre dans l'ilet 896, borné par les rues Roman, Prieur, Kerlerec et Columbus, lequel lot mesure 32 pieds 3 pouces de face à la rue Columbus sur 157 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage ayant quatre cnambres, lieux d'aisance, etc.

PAROISSE ST-BERNARD.

15° Une certaine étendue de terre dans la paroisse St-Bernard, dans cet Etat, à environ cinq milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant environ un (1) arpent de face audit fleuve, ayant une profondeur d'environ quatre vingts (80) arpents, bornée sur la ligne limite supérieure par la propriété autrefois de Geo. Lanaux et sur la ligne inférieure par celle de Pierre Van Rooten. Le tout desquelles propriétés sont plus pleinement décrites dans l'inventaire pris par Jules F. Meunier, notaire, le 20 mars 1900 et conformément à des mesures de plans par D. E. Seghers, voyer, maintenant à la Bourse pour référence.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus, comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt à huit pour cent par an du jour de la date de la signature de l'acte de vente, garantis par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur de faire assurer les propriétés pour leur pleine valeur jusqu'à plein et paiement final desdits billets et de transférer les polices d'assurances au vendeur ou tout autre porteur ou porteurs desdits billets et finalement de payer cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour le recouvrement desdits billets ou en partie, l'acquéreur, en sus du prix de l'adjudication, remboursera les primes d'assurance non expirées, assumera les taxes de 1900, n'aura droit aux loyers des propriétés acquises seulement de la date de la signature des actes de vente et déposera avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent de son enchère. Les actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu.

JEROME MEUNIER, et
CHARLES F. CLAIBORNE, avocats.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DESIRABLES

Dans le Troisième District,

Nos 832-836 RUE MANDEVILLE, entre Bourgogne et Dauphine.

Nos 909-911-913-915 RUE MANDEVILLE, entre Bourgogne et Remparts.

Wm E. et Arthur Burke vs Le Mineur Arthur Burke.

No 61,497—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J Spear, Encanteur—bureau 813 rue Commune, MERCREDI, 9 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur bureau et bourse, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 mars 1900, en cour en pleine séance et signé en cour en pleine séance, le 2 avril 1900 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La moitié d'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Mandeville et Bourgogne, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Mandeville, Dauphine et Marigny. Ladite moitié est à prendre à une distance de 30 pieds du dit encoignure et mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 60 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine à l'arrière de chaque côté, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Mandeville et Espagne, désigné par la lettre A, sur un plan d'Edgar Pilié, daté le 16 mars 1880 et mesure, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 62 pieds 11 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison double à un étage, couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District et ilet que la seconde propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B et mesure, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, ent e l gues parallèles.

Les améliorations comprennent une maison double à un étage couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque coté, citerne, hangar, etc.

Termes et conditions—Un tiers, ou plus, comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur et la stipulation de porter intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement les acquéreurs d'assumer le paiement des taxes pour l'année courante 1900 et les timbres de revenu des Etats-Unis, en sus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, et passé pardevant John R. Legier, notaire public en cette ville, et devra contenir toutes les clauses usuelles et de coutume. Les acquéreurs seront tenus de déposer dix pour cent de l'adjudication avec l'encanteur au moment de la vente.

Robert Legier, avocat.
6 avril—6 11 18 25—mai 2 9

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE MAISON

à un étage et à deux corps de logis presque neuve,

Nos 3117-3119 rue Dumaine, entre Lopez et Rendon.

Les chars de la ligne Orleans RR. Co., du City Park et du Bayou St-Jean passent devant la propriété.

Tous les agréments sont à la main.

SUCCESSION DE MME OMER J. SNAER.

No 61,383 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 422, borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Lopez et Rendon, ledit lot est désigné par le No 28 et mesure 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie maison à un étage à deux corps de logis, presque neuve, ayant quelque huit chambres, latrines citerne, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, à un crédit de un et deux ans, représenté par les billets de l'acquéreur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adindication jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur ladite propriété, l'acte de vente de contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité, telles que le transfert de la police d'assurance, le paiement de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer le paiement desdits billets, etc., l'acquéreur devant payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de l'année courante 1900, ainsi que tous les timbres de revenu des Etats-Unis, et de déposer avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 0|0 de son enchère pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, N. P. aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Meral, avocat.
19 avril—19 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District,

No 918 rue Bourgogne entre Dumaine et St-Philippe.

SUCCESSION DE Mme THEODORE OWIN.

No 61,826—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue de la Commune—MERCREDI, 6 juin 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 30 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 85, borné par les rues Bourgogne, Dauphine St-Philippe et Dumaine, mesurant, mesure française, 30 pieds de face sur la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse devant couverte en ardoises devant et à l'arrière, une autre bâtisse couverte en ardoises ayant douze chambres et cabinets, hangar fermé, citerne, latrines, hangar à laver, porte cochère, etc., etc.

Termes et condition—Un tier ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, en un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur ladite propriété et portant intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John R Legier, notaire public et de contenir toutes les clauses de sécurité usuelles et de coutume en égard au transfert de la police d'assurance, le paiement des frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire, etc., les taxes de l'année 1900 et les timbres de l'internal revenu des Etats-Unis devant être assumés et payés par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication. L'acquéreur déposera avec l'encanteur 10 pour cent de son enchère au moment de la vente pour garantir la vente.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DESIRABLE,

No 818 rue Désiré, entre Dauphine et Bourgogne.

Entouré de tous les Agréments.

Succession de James McGovern.

No 58,352—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet, et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 avril 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Dauphine, Piété et Bourgogne et mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue, avec 3 chambres, cuisine, hangar, citerne, galerie devant, latrines, barrière à claire voie etc.

Termes et Conditions. — La moitié ou plus, comptant, la balance à un, ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par les billets de l'acquéreur portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; l'acte de vente de contenir le pacte de non aliénation avec cinq pour cent d'honoraire d'avocat et vente sans estimation en cas de poursuite judiciaire pour le paiement des dits billets, assurance et le transfert de la police, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement de toutes les taxes de 1900 en sus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres de revenu des Etats Unis ainsi que les timbres sur l'acte et les billets.

Charles F. Claiborne, avocat.
19 av—19 25—mai 2 9 16 23

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Meubles de Maison, Chevaux, Mulets et Wagons.

James B. Ward vs Matthew Ward et als.

No 61,814—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau 138 rue Carondelet VENDREDI, 11 mai à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 11 avril 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée les effets suivants, sur les lieux, Nos 2425 et 2427 rue Melpomène, entre les rues Howard et Freret et No 1412 rue Freret:

Un lot de meubles de maison, un lot d'argenterie ou de plaqué, 11 chevaux, 6 mulets, 12 jeux de harnais, 9 wagons à déménagement, jumper, buggy et 5 wagons, le tout d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

PARKERSON & TOBIN,
JOHN BASSICH,
avocats.

27 av—27 28 29 30—mai 6 à date

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Placements productifs, sûrs, et augmentant en valeur, en des cottages doubles,

ET LOTS A BATIR

DANS LE

PREMIER DISTRICT,

ET ILETS DE TERRE

DANS LE

SIXIEME DISTRICT,

Sur le passage de la ligne proposée de chars électriques de l'avenue Napoléon.

James B. Ward vs Matthew Ward et als.

No 61,814—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet.—MERCREDI, le 23 mai, 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 11 avril, 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété à savoir:—

1° Le cottage double en bois à un étage Nos 1518 et 1520 rue Saratoga, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Saratoga, Melpomène et Terpsichore, contenant 4 chambres, hangar, etc. de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 10 également mentionné et décrit par le No 10 également mentionné et désigné il est référé dans l'acte passé pardevant A. Chiapella, notaire, le 2 juin 1853, comme le No 11 de l'ilet No 6, borné comme le sus mentionné sur le plan de Joseph Pilié voyer, le 20 juillet 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire, ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Saratoga sur 96 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur en mesure anglaise.

2° Le cottage double en bois à un étage Nos 2417 et 2419 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Howard et Freret, contenant 5 chambres, hangar, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 5, B, sur le plan de S. G. Del Isle le 16 avril 1900 et mesurant 25 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue Melpomène sur 102 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 2421 et 2423 rue Melpomène, dans les même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, contenant 4 chambres, etc. Le lot de terre est désigné par le No 4 A, sur un plan de S. G. Del Isle daté le 16 avril 1900 et mesurant 25 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Melpomène sur 102 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage double en bois à un étage Nos 2425 et 2427 rue Melpomène, dans les mêmes district et ilet que la propriété deuxièmement décrite contiguë à celle troisièmement décrite, contenant 4 chambres, office, hangar, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 7 sur le plan de S. G. Del Isle, daté le 16 avril 1900 et mesurant 25 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Melpomène sur 102 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° La bâtisse en bois à un étage No 2429 et 2429 1|2 rue Melpomène dans le même district et ilet que la propriété deuxièmement décrite et contiguë à la propriété quatrièmement décrite. Le lot de terre est désigné par le No 6 sur un plan de S. G. De l'Isle, daté le 16 avril 1900 et mesurant 25 pieds, 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Melpomène sur 102 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 2431 et 2433 rue Melpomène angle Nord Est de la rue Freret, dans le même district et ilet que la propriété deuxièmement décrite et contiguë à la propriété cinquièmement décrite contenant 5 chambres, hangar, etc., de chaque côté. Le lot de terre mesurant 25 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 102 pieds sur la rue Freret et entre lignes parallèles.

7° La grande résidence en bois à deux étages, en usage comme une écurie, No 1412 rue Freret, dans le même district et ilet que la propriété deuxièmement décrite, et contiguë dans le fond aux propriétés quatrièmement, cinquièmement et sixièmement décrites. Le lot de terre est désigné par le No 4, sur un plan de J. A. D'Hémécourt député voyer de ville, daté le 15 avril 1861, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire, et mesurant 25 pieds 9 pouces de face à la rue Freret, sur 63 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. La bâtisse contient environ 12 stalles, vaste grenier au deuxième étage, grande porte pour wagons, hangar, citerne, etc.

8° Le hangar en bois pour wagons, No 1413 rue Freret, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Freret, Locust, Melpomène et Thalie. Le lot de terre est désigné par le No 13 sur un plan par C. A. Hedin, voyer, daté le 18 mai 1855, déposé en l'étude de Jos Cohn, notaire, et mesure 23 pieds 9 pouces de face à la rue Freret sur 23 pieds 9 pouces de largeur dans le fond par une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles

9° Le cottage double en bois à un étage Nos 2413 et 2415 rue Thalie, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, Howard et Freret, contenant 3 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 2 sur un plan par Hedin, le 3 avril 1852, déposé en l'étude de M. Gerton, notaire, et mesure 30 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Thalie sur 63 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.

10° La résidence double en bois à deux étages Nos 2506 et 2508 rue Thalie, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Melpomène, Freret et Locust, contenant galeries 4 chambres et terrain extra de chaque côté. Le terrain est composé de deux lots désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan par C. A. Hedin, voyer, le 18 mai 1855, déposé en l'étude de Jos. Cohn, notaire et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Thalie par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le tout de la propriété ci-dessus décrite est dans un bon voisinage, à proximité des chars et autres avantages et donnera de bons revenus comme placement,

11° Un certain ilet ou portion, situé dans le Sixième District de cette ville, subdivisé en 14 lots de terre et désigné par le No 155, sur un plan par A. De Armas le 25 mars 1871, déposé comme plan G, en l'étude de T. Guyol, notaire, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Lopez et Salcedo. Ledit ilet mesure d'après plan original de J. A. D'Hémécourt, voyer, déposé en l'étude du voyer de ville à l'Hôtel de Ville, 210 pieds 7 pouces 3 lignes sur chacune des rues Melpomène et Terpsichore et 223 pieds 9 pouces sur le côté des rues Salcedo et Lopez.

12° Un certain ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, subdivisé en 16 lots, et désigné par le No 163 sur un plan par A. De Armas, le 25 mars 1871, déposé comme plan G, en l'étude de T. Guyol, notaire, borné par les rues Terpsichore, Euterpe, Salcedo et Lopez, mesurant d'après ledit plan original par D'Hémécourt, 210 pieds 7 pouces et 3 lignes sur chacune des rues Terpsichore et Euterpe, et 255 pieds 9 pouces et 3 lignes sur chacune des rues Salcedo et Lopez.

13° Un certain ilet ou portion de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 158, borné par l'avenue Hagan, les rues Terpsichore et Melpomène, et une ligne le séparant de l'autre propriété d'après ledit plan par De Armas

Ces ilets sont juste au dessus du chemin coquillié de l'avenue Washington, sur la ligne proposée chars de l'avenue Napoléon et un bon local pour une laiterie ou jardin potager.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement de ces billets; les améliorations devant être gardées assurées, et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1900 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de l'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, incluant les timbres du Revenu, aux frais des acquéreurs.

Parkerson & Tobin,
John Bassich, avocats.

avril—19 26—mai 3 10 17 23

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME ANNA ELIZABETH JAMISON.

No 61,259—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, Encanteur. — Bureau No 138 rue Carondelet—MERCREDI, 16 mai, 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés foncières, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté 13 mars 1900 de l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite cour, Division O, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1° La substantielle propriété cour de coton, fabrique ou entrepôt, connu comme la Cour de Coton Indépendante, faisant face au fleuve, dans le Premier District de cette ville, occupant la plus grande portion de l'ilet borné par les rues Front, Sud Peters, Terpsichore et Henderson, et faisant face à chacune desdites rues. Le terrain est composé de dix neuf lots, onze desquels sont désignés par les Nos 5 à 15 inclusivement, mesurant comme suit; Les lots 5, 6 et 7 chacun 22 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Terpsichore sur 108 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur. Les lots Nos 8 à 15 inclusivement, ayant chacun les suivantes dimensions, à savoir: le lot No 8 17 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Terpsichore sur 108 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur. Le lot No 9, 24 pieds 1 pouce et 7 lignes à la rue Sud Peters sur 64 pieds, 6 pouces et 6 lignes de profondeur et façade à la rue Terpsichore, et 86 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 10. Le lot No 10, 24 pieds 3 pouces à la rue Sud Peters sur 100 pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot No 11 et 86 pieds 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 9. Les lots Nos 11, 12, 13 14 et 15 chac